



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

durée du travail

Question écrite n° 40787

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la réduction du temps de travail dans la fonction publique hospitalière. Alors que les salariés des établissements privés sanitaires sociaux et médicosociaux viennent de négocier le passage aux 35 heures, dans la fonction publique hospitalière l'échéance de l'aménagement et de la réduction du temps de travail se situe en 2002. Cette date lointaine n'est pas sans poser de vives inquiétudes aux salariés des établissements publics de santé. En effet, alors que la charge de travail est en constante augmentation, les conditions de travail se dégradent en raison principalement d'une politique de réduction du nombre d'emplois menée depuis plusieurs années dans ce secteur. A l'instar des établissements privés, l'instauration des 35 heures dans le secteur public hospitalier doit entrer en vigueur sans délai, afin de créer des emplois et les conditions permettant la véritable prise en charge des patients. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre en faveur de la fonction publique hospitalière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40787

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 626

Question retirée le : 8 mai 2000 (Fin de mandat)